LOURDES Cœur des Pyrénées
VILLE DE LOURDES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte : 8.9

DECISION N° 2026_247

Mis en ligne le 20.11.26
Transmis le 20.11.26

TARIFS OCTOBRE 2026 : ADDITIFS ET MODIFICATIONS BOUTIQUE MUSÉE PYRÉNÉEN

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 27 mars 2026 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment le 1°) 2°) déléguant au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de fixer les tarifs de vente de produits au sein de la boutique du Château-fort-Musée pyrénéen,

Afin de s'adapter à de nouveaux projets et aux modifications régulières des tarifications des fournisseurs, des tarifs complémentaires sont proposés pour les produits de la boutique du Musée pyrénéen afin de diversifier la gamme de produits, d'enrichir l'attractivité de la boutique et de suivre l'évolution des prix pratiqués par nos fournisseurs,

L'annexe ci-jointe récapitule les nouveaux produits et ceux ayant subi des modifications tarifaires vendus à la boutique du Musée pyrénéen.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De mettre en vente des nouveaux produits selon tableau ci-joint en annexe,

ARTICLE 2 :

De modifier la tarification des produits selon tableau ci-joint en annexe,

ARTICLE 3 :

D'approuver la tarification proposée pour l'ensemble de ces produits ci-joint en annexe,

ARTICLE 4 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 12 novembre 2026

Pour le Maire,
la conseillère déléguée



Dominique PISANO